

**LETTRE DATÉE DU 30 MARS 2005, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT
PERMANENT DE L'INDE À LA CONFÉRENCE, TRANSMETTANT LE TEXTE
DU DISCOURS D'OUVERTURE PRONONCÉ À NEW DELHI LE
28 MARS 2005 PAR LE MINISTRE INDIEN DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
À LA CONFÉRENCE SUR LES NOUVEAUX DÉFIS EN MATIÈRE DE
PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte du discours d'ouverture sur le thème «L'Inde et le TNP» prononcé à New Delhi le 28 mars 2005 par le Ministre indien des affaires extérieures, M. K. Natwar Singh, à la Conférence sur les nouveaux défis en matière de prolifération nucléaire, organisée par l'Institute for Defense Studies and Analyses et par Pugwash-India.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que ce texte soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à toutes les délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

L'Ambassadeur et
Représentant permanent de l'Inde
à la Conférence du désarmement
(*Signé*) Jayant Prasad

Discours d'ouverture sur «L'Inde et le TNP» prononcé par le Ministre indien des affaires extérieures, M. K. Natwar Singh, à la Conférence sur les nouveaux défis en matière de prolifération nucléaire, organisée par l'Institute for Defense Studies and Analyses et par Pugwash-India

New Delhi, 28 mars 2005

C'est avec un vif plaisir que j'ouvre la Conférence sur les nouveaux défis en matière de prolifération nucléaire, organisée conjointement par l'Institute of Defense Studies and Analyses et par Pugwash-India. Les cas de prolifération apparus au grand jour ces deux dernières années ainsi que la croissance et la propagation du terrorisme international donnent un caractère d'urgence à ces débats. Tenue quelques semaines avant la septième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, cette Conférence vient à point nommé et porte sur les principales préoccupations d'aujourd'hui.

L'ordre de la non-prolifération est soumis à des contraintes de plus en plus fortes parce que l'on n'a réussi ni à progresser sensiblement vers le désarmement nucléaire ni à empêcher la prolifération clandestine générée à la fois par des Parties au Traité sur la non-prolifération et par d'autres États. Les défauts dans l'ordre de la non-prolifération ont eu des coûts pour l'Inde et des effets néfastes sur sa sécurité, parce qu'une grande partie des flux de la prolifération clandestine sur lesquels est aujourd'hui centrée l'attention ont tendu à être dirigés vers notre voisinage ou à en provenir. Nous estimons que la réaction de la communauté internationale au fil des ans a été, au mieux insuffisante, au pire laxiste, et a conduit à la situation néfaste d'aujourd'hui. Malheureusement, maintenant encore, on observe les mêmes incohérences dans l'approche choisie, l'accent étant mis de manière sélective sur les destinataires de cette prolifération clandestine, tandis qu'une attention insuffisante est portée aux sources. Cette approche déséquilibrée n'incite pas à croire en la volonté qu'aurait la communauté internationale de faire sérieusement face à ce problème.

L'Inde a toujours œuvré pour la non-prolifération des armes de destruction massive, non seulement pour sa propre sécurité, mais aussi pour la paix et la sécurité de l'ensemble du monde. On se souvient maintenant peu que l'Inde était l'un des pays à l'origine de la proposition d'établissement d'un instrument international visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires. Nous avons cependant soutenu qu'un tel instrument devrait comporter non seulement un engagement des États non dotés d'armes nucléaires à renoncer à ces armes, mais aussi un engagement de ceux qui en possèdent à cesser de produire des matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes et à progresser vers une élimination complète des armes nucléaires dans des délais fixés. Malheureusement, le Traité qui a finalement été élaboré ne répondait qu'à une partie des préoccupations en matière de prolifération.

Alors que Rajiv Gandhi était Premier Ministre, l'Inde a à nouveau pris une initiative importante en 1988 en présentant un plan d'action pour l'élimination complète et définitive des armes nucléaires dans des délais fixés. Cependant, cette proposition pratique et non discriminatoire n'a pas été accueillie favorablement par ceux qui possèdent des arsenaux d'armes nucléaires.

La fin de la guerre froide, qui a entraîné l'arrêt des affrontements entre les deux superpuissances sur le plan nucléaire, était une nouvelle occasion exceptionnelle pour progresser

sur la voie de la réduction et de l'élimination des armes nucléaires. Ces espoirs ont cependant été déçus et, au lieu de mesures progressives vers le désarmement nucléaire, on a observé en général une tendance à réaffirmer la primauté des armes nucléaires dans la stratégie de sécurité des États, surtout ceux qui disposent des plus gros arsenaux nucléaires. De nouvelles doctrines et de nouveaux arguments en faveur de l'utilisation d'armes nucléaires ont été présentés. Une telle attitude alimente et renforce la conviction que les armes nucléaires représentent le pouvoir. Ces évolutions amènent à se poser cette question: Allons-nous assister à une nouvelle course aux armements nucléaires? Il est peut-être prématuré maintenant de l'affirmer, mais ces évolutions actuelles ne sont pas propices à la réalisation du désarmement nucléaire et, par extension, de l'objectif de non-prolifération.

L'Inde n'est peut-être pas partie au TNP, mais sa conduite a toujours été conforme aux dispositions essentielles de cet instrument applicables aux États dotés d'armes nucléaires. Selon l'article premier du TNP, tout État doté d'armes nucléaires qui est partie au Traité s'engage à ne transférer aucune arme nucléaire vers un autre État et à ne pas aider un autre État à en acquérir. Le comportement de l'Inde à cet égard est sans reproche et bien connu de tous. Il contraste avec celui de certains États dotés d'armes nucléaires qui ont collaboré activement à la poursuite de la prolifération clandestine et illégale, y compris les exportations d'éléments de telles armes et les transferts de technologies relatives à ces armes, ou qui y ont assisté en silence. Selon l'article III, un État partie au Traité ne peut fournir des matières nucléaires et de l'équipement connexe à un autre État que si ceux-ci sont soumis à des garanties. La politique de coopération internationale de l'Inde dans le domaine nucléaire a toujours été conforme à ce principe. Selon l'article VI, les Parties au Traité s'engagent à poursuivre des négociations pour aboutir en fin de compte à un désarmement nucléaire général. L'Inde ne s'est pas seulement engagée à commencer des négociations sur une convention relative aux armes nucléaires, elle est aussi le seul État doté d'armes nucléaires qui est prêt à le faire.

L'Inde est une puissance nucléaire qui est consciente de ses responsabilités et pratique une politique d'extrême modération. Elle a annoncé une politique de non-recours en premier à l'arme nucléaire et de non-utilisation de telles armes contre des États qui n'en sont pas dotés, donnant ainsi des garanties négatives de sécurité à tous les États non dotés d'armes nucléaires. Elle a maintes fois déclaré qu'elle ne maintiendrait qu'une dissuasion minimale crédible. Elle a affirmé que ses armes nucléaires jouaient un rôle purement défensif. Son moratoire unilatéral sur les essais nucléaires restera en vigueur.

Chers amis, nous estimons que pour faire face efficacement aux nouveaux défis en matière de prolifération, il faut que la communauté internationale réexamine et réévalue les cadres existants afin de les adapter aux réalités politiques actuelles. Il faut comprendre qu'en traitant les structures existantes de non-prolifération en des termes idéologiques inflexibles, comme s'ils étaient gravés dans la pierre, on n'obtiendra que des résultats limités. Il faut changer d'état d'esprit pour faire face aux nouveaux défis en matière de prolifération nucléaire. Les méthodes qui n'ont pas permis de limiter la prolifération et ont encore moins permis de punir les responsables de la prolifération doivent être remplacées par un nouveau cadre qui, d'une part, soit efficace pour endiguer la prolifération et, d'autre part, n'empêche pas la coopération légitime touchant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire par les États dont le comportement en matière de non-prolifération n'est pas sujet à caution.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, il est de notre intérêt à tous d'empêcher la prolifération parce que celle-ci a porté atteinte à notre sécurité. Nous restons prêts à œuvrer pour cet objectif en respectant les exigences de notre sécurité nationale. Pour faire face à ces défis, nous estimons qu'il faudrait prendre plusieurs mesures constituant un tout et pas des mesures isolées, parce que les questions sont liées.

La première mesure consisterait en une réaffirmation par les États dotés d'armes nucléaires de leur attachement à des réductions irréversibles et vérifiables de leurs arsenaux nucléaires et à une réduction du rôle de ces armes. Cette mesure ne doit pas être purement rhétorique, et devrait s'accompagner de mesures concrètes. Notre objectif devrait être d'avoir une convention multilatérale universellement applicable sur les armes nucléaires similaire à celle qui a été adoptée pour les armes chimiques. L'Inde reste disposée à participer à des mesures irréversibles convenues pour préparer le terrain à une telle convention. Pendant la guerre froide, on disait: «Une guerre ne peut être gagnée et ne doit pas être déclenchée». Il faut maintenant que tous les États dotés d'armes nucléaires réaffirment cette logique. Parallèlement à cette réaffirmation, ils devront prendre des mesures visibles pour réduire la place de choix donnée aux armes nucléaires dans leurs calculs stratégiques. Puisque les armes nucléaires ne sont pas véritablement utilisables, il faudrait s'efforcer de prendre tout d'abord des mesures pour réduire leur importance dans les conceptions de sécurité. L'Inde croit en cette approche et a donc suivi une politique de «non-recours en premier». Un pas dans cette direction serait la conclusion d'un accord mondial de non-recours en premier. La conclusion par les États dotés d'armes nucléaires d'un accord pour interdire l'utilisation de telles armes contre des États qui n'en sont pas dotés serait aussi un progrès important. Les États dotés d'armes nucléaires devraient également prendre des mesures pratiques pour réduire leur degré d'alerte, en levant progressivement l'état d'alerte de leurs armes stratégiques, conformément au rôle défensif que jouent ces armes. En prenant de telles mesures concrètes, on réaffirmerait l'engagement pris solennellement par la communauté internationale, en particulier par les États dotés d'armes nucléaires, en faveur du désarmement nucléaire et on progresserait concrètement dans cette direction.

La tendance a été jusqu'ici d'appliquer une approche fondée sur l'exclusion. Ainsi qu'on l'a vu, cette approche n'a permis ni d'arrêter ceux qui sont responsables de la prolifération, soit comme sources, soit comme destinataires, ni de les punir. Bien au contraire, elle a conduit à soumettre à des contraintes injustifiées ceux qui ont le sens des responsabilités et qui ont appliqué des politiques transparentes. La communauté internationale doit rejeter l'ancien état d'esprit et reconnaître le bilan des États qui, comme l'Inde, n'ont cessé de prouver qu'ils étaient des partenaires fiables dans le cadre des efforts mondiaux visant à assurer la non-prolifération.

L'Inde a créé une infrastructure locale complète et une réserve de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur nucléaire, à la fois pour satisfaire ses besoins énergétiques générés par les aspirations au développement d'un milliard de personnes et pour renforcer sa sécurité nationale. Le programme nucléaire indien, qu'il soit civil ou stratégique, n'est contraire à aucune obligation internationale. Cependant, consciente des responsabilités qu'induisent de telles technologies, elle a pris des mesures strictes pour les soumettre à des garanties. Elle s'est engagée à renforcer encore son cadre réglementaire dans ce domaine en tenant compte de l'évolution des problèmes rencontrés sur le plan technique et en matière de sécurité. L'Inde n'a jamais été et ne sera jamais une source de prolifération. Elle l'a réaffirmé au plus haut niveau politique et c'est un article de foi de sa politique étrangère.

Un objectif essentiel de développement à travers le monde est aujourd'hui d'accroître le niveau de vie de la population. Un élément essentiel dans ce processus est la disponibilité d'une source d'énergie bon marché et propre. En tant que nation déficitaire sur le plan énergétique, l'Inde a accordé une importance considérable à l'énergie d'origine nucléaire. Elle continuera sur la voie d'un développement autonome. Le rythme de ce développement peut être accéléré si l'on renforce la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Cette coopération aidera non seulement à accroître la prospérité d'un grand nombre de personnes, mais aussi à répondre aux préoccupations suscitées par les émissions de gaz à effet de serre. Nous avons maintes fois dit que tout projet de coopération concernant l'énergie nucléaire ferait l'objet de garanties internationales. Cependant, cette coopération reste aujourd'hui entravée par des régimes d'interdiction restrictifs.

Ce qu'il faut maintenant, c'est abandonner l'approche fondée sur l'exclusion et créer un cadre plus ouvert fondé sur le principe d'égalité. Il conviendrait d'élaborer un cadre qui, d'une part, freine et empêche efficacement la prolifération et, d'autre part, ne restreigne pas indûment la coopération touchant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire avec des États qui, par leurs actions, ont renforcé l'objectif de non-prolifération. Il a été noté lors de récents débats que les cadres internationaux devaient être adaptés en fonction de l'évolution et de la diffusion rapides des technologies. Je voudrais ajouter ici que les cadres internationaux doivent être dynamiques et suivre le rythme des réalités politiques d'aujourd'hui.

Le comportement de l'Inde a toujours été guidé par le principe selon lequel elle devrait être en mesure de conserver sa liberté de pensée et d'action pour prendre les mesures nécessaires à sa sécurité nationale ainsi que pour répondre aux préoccupations internationales suscitées par la prolifération d'armes de destruction massive, en particulier ses liens avec le terrorisme. Conformément à cette position fondamentale, l'Inde reste disposée à prendre part et à coopérer, sur la base de l'égalité, à toutes les consultations multilatérales pour créer un tel cadre efficace et assurer une non-prolifération stable, véritable et durable des armes de destruction massive. Notre objectif final doit rester l'élimination complète de ces armes.

Je vous souhaite un plein succès dans vos travaux et espère qu'ils déboucheront sur des résultats concrets.
